

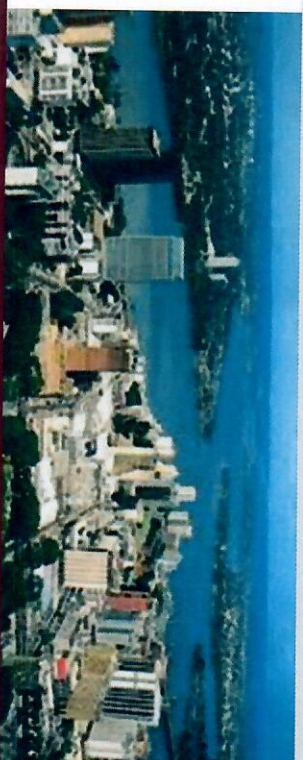


CENTRE AFRICAÏN POUR LE DROIT & LE DEVELOPPEMENT

COJA 2016

IX^e EDITION DU
**CONGRES AFRICAÏN
DES JURISTES D'AFFAIRES**

ABIDJAN, Grand auditorium CGECI
1^{er} au 3 juin 2016



Le Juriste : Quelle valeur ajoutée dans la performance des entreprises et des administrations ?

(Bonus-formation : le nouveau droit français des contrats)

Barreau de C.I

Chambre des Notaires

Chambre des Huissiers de Justice

Tribom d'Abidjan

CADEV – Yaoundé, Bastos, Avenue Jean-Paul II, Tél : +237 676 96 76 96/6 99 50 52 24/242 09 45 52

Email : cadev@cadevafrique.org / www.cadevafrique.org

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie

Cpam
CENTRE PERMANENT D'ARBITRAGE
& DE MEDIATION DU CADEV



8H00 - 10H00 / Enregistrement des participants - Ouverture officielle du Congrès

- Allocution du représentant de l'OIF, partenaire institutionnel du COJA
- Allocutions des partenaires locaux
- Discours d'ouverture du CADEV

10H30 - 12H30 / Session I : *Le Juriste, une position et une profession à la croisée des chemins*

Présidence : *Me Abbé YAO, Bâtonnier, Côte d'Ivoire*

- Le Juriste d'affaires d'aujourd'hui et de demain : entre spécialisation et transversalité, l'urgence de la formation et des stratégies professionnelles _ *Par Florent Lager, Directeur juridique, MPD, Congo Brazzaville et Sena Agbayissah, Associé, Hughes Hubbard Paris*
- Table-ronde : Regards croisés sur la place et le poids des Juristes dans les organisations _ *Par Freddy TCHALA, DG, MTN Côte d'Ivoire ; Evelyne AHONO, Directeur juridique IHS Côte d'Ivoire ; un Juriste interne de la Haute Administration et un DRH.*

14H30 - 17H30 / Session II : *Le Juriste, une expertise précieuse pour des missions-clés*

- Le rôle du Juriste dans la formulation et la formalisation des projets entrepreneuriaux : de la due diligence à la tenue du Secrétariat juridique : méthodologie et règles à la lumière des pratiques professionnelles et du droit OHADA _ *par un Associé Price Waterhouse ou Deloitte ou E & Y/Côte d'Ivoire et un Notaire de la Chambre des Notaires de Côte d'Ivoire*
- La part du Juriste (interne et prestataire) dans la négociation, la rédaction et le suivi des grands contrats de partenariat privé-privé et public-privé _ *Par Walid Ben Hamida, Avocat d'affaires, Enseignant à Sciences Po, Paris.*

19H30 : Pot de bienvenue et d'amitié offert par le Barreau de Côte d'Ivoire (à la Maison de l'Avocat)



08H30 – 10H00 /

Session III : *Le juriste : sapeur-pompier et fier de l'être !*

Présidence : *Dr. François KOMOIN, Magistrat Hors Hiérarchie, Arbitragiste, Président du Tribunal de Commerce d'Abidjan*

Table-ronde : L'apport du juriste interne dans la gestion des procédures contentieuses : regards croisés Juristes d'entreprises/d'administrations, Magistrat, Arbitragiste, Avocat, Huissier de Justice.

10H30 - 12H30/

Session IV : *Formation spécifique sur le nouveau droit français des contrats : Echos et impacts d'une réforme qui interpelle le juriste africain*

Présidence : *Prof. Dorothé SOSSA, Secrétaire Permanent de l'OHADA*

- L'esprit et la lettre d'une réforme qui nous ramène tous à l'école du droit des obligations _ Par le **Prof. Philippe DELEBECCQUE**, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne
- Incidences pour l'Afrique : en termes de politique juridique et de pratiques professionnelles _ Par **Dr. Sadio OUSMANOU**, président de CADEV Afrique et **Me Binta Nani BAKAYOKO**, Avocat au Barreau de Côte d'Ivoire, membre du Conseil de l'Ordre

14H30 - 16H30/

Session V : *Eléments de clôture*

- Restitution des Travaux des Journées de l'AJBEF, Ouagadougou, avril 2016 _ Par **Amadou KANE**, Président de l'Association africaine des Juristes de Banques et d'Etablissements Financiers (AJBEF)
- Rapport général du COJA
- Clôture

Vendredi 3 juin 2016 Excursion touristique ou Match de football (UEMOA vs CEMAC) et Soirée de Gala

Présentation du Congrès africain des Juristes d’Affaires (COJA)

Le COJA, une volonté de réunir et de décloisonner les Juristes africains

L’idée d’un Congrès regroupant les Juristes d’affaires en Afrique est née d’un constat simple et néanmoins indiscuté : Tous les corps de métiers juridiques fonctionnent au sein des corps de métiers formels (avocats, notaires, huissiers, magistrats, universitaires, juristes exerçant en entreprises), mais **il n’existait aucun cadre spécifique, permettant aux différents membres de la grande famille de juristes d’affaires africains de se rencontrer et d’échanger sur des problématiques d’intérêt commun.**

Pourtant, l’avènement du Droit OHADA et l’émergence des champs de compétence aussi complexes que les Grands contrats publics, le droit minier et énergétique, le droit des NTIC, ont achevé de rendre nécessaires l’interdépendance et la transversalité professionnelles. Dans le même temps, la globalisation a rapproché- en les rétrécissant- les marchés de services juridiques et exacerbé la concurrence, obligeant l’expertise africaine à s’affiner plus que jamais pour pouvoir tenir la compétition tant endogène qu’exogène. L’heure avait donc sonné du décloisonnement.

Aussi le COJA a-t-il été conçu non pas comme un Congrès classique, donnant généralement lieu à des communications savantes et unilatérales, mais plutôt sous la forme de Journées d’études thématiques, axées sur la pratique et la transmission de connaissances immédiatement exploitables. D’où le concept inédit de « *Congrès-formation* » qui fait la particularité de notre Congrès.

Le COJA, une manifestation qui fait date et qui mobilise

Le COJA a été fondé en 2008. Il bénéficie, depuis lors, du précieux appui de l’Organisation Internationale de la Francophonie et de la contribution technique de nombreux experts africains et européens, soucieux d’apporter du leur à une manifestation devenue, au fil du temps, le plus grand rendez-vous annuel des juristes de l’espace OHADA. Pour honorer ces fidèles accompagnants, le CADEV a mis un point d’honneur à organiser une édition du COJA chaque année depuis 2008, sans discontinuer. A ce jour, 8 éditions ont été réalisées avec un succès jamais démenti :

Editions	Thèmes centraux	Lieux
2008	<i>Actualité et les défis de la fonction juridique en entreprise</i>	Douala
2009	<i>Bilan et perspectives du droit de l’investissement en Afrique : du droit OHADA aux contrats PPP</i>	Douala
2010	<i>L’entreprise africaine à l’épreuve de crise financière : regards des juristes</i>	Cotonou
2011	<i>L’entreprise face à la justice. Couplé avec une formation pratique sur l’arbitrage commercial</i>	Bamako
2012	<i>L’audit juridique et institutionnel des entreprises et des organisations</i>	Douala
2013	<i>L’OHADA et la sécurité judiciaire : Regards sur l’exécution des décisions de justice et des sentences arbitrales dans l’espace OHADA</i>	Ouagadougou
2014	<i>Droits, pratiques et contentieux fonciers et immobiliers en Afrique : Regard des acteurs</i>	Brazzaville
2015	<i>L’Entreprise et le Contrat : de la structuration à l’opérationnalisation</i>	Yaoundé
2016	Le Juriste : Valeur ajoutée dans la performance des entreprises et des administrations	Abidjan

IXe édition du CONGRES AFRICAIN DES JURISTES D'AFFAIRES (COJA 2016)

Abidjan, 1^{er} au 3 juin 2016

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom de structure :Pays.....

Email :

Tél :

Personne à contacter :

Tarif unique : 400 000 F CFA HT/Personne

Inscrivons les personnes ci-après au COJA 2016

Noms et prénoms	Fonction
1.	
2.	
3.	
<p>Soit participant (s) x 400 000 F CFA HT = F CFA HT</p> <p>TOTAL TTC (TVA à 19,25%) = F CFA</p>	

- **Contrepartie du coût de l'inscription** : Le tarif ci-dessus comprend la participation aux travaux du Congrès, y compris le Bonus-formation, les utilitaires, la documentation, les pause-café et déjeuners pendant le Congrès, l'excursion touristique et la Soirée de Gala.
- **Date limite des inscriptions** : **le 20 mai 2016**
- **Modalités paiement** : **LES PAIEMENTS DOIVENT IMPERATIVEMENT SE FAIRE A L'INSCRIPTION OU, EXCEPTIONNELLEMENT, AVANT L'ENREGISTREMENT SUR LES LIEUX DU CONGRES.**
- **Conditions particulières** : *Les frais de participation sont payables au moment de l'inscription et, en tous les cas, au plus tard le 1er jour du séminaire. Ils resteront acquis pour toute annulation intervenant moins de 05 jours avant la date du séminaire. Toutefois une personne indisponible peut se faire remplacer par une autre de la même structure. L'inscription n'est enregistrée qu'après réception par le CADEV de la fiche d'inscription renseignée et dûment signée, et du justificatif du paiement des frais de participation.*

★ Contact pour la Côte d'Ivoire : Mlle Evelyne AHONO, IHS Côte d'Ivoire, Tél : +225 46 00 73 77 et +225 08087027 (Email : cadev@cadevafrique.org)

Date, signature et cachet à retourner au CADEV (cadev@cadevafrique.org)